

# CARRÉ DE SOIE

## PROJET URBAIN PRINCIPES ET ENJEUX

DÉCEMBRE 2016





# ÉDITORIAL

## MÉTAMORPHOSE D'UN TERRITOIRE

Caractéristique par sa taille et son ambition, le projet Carré de Soie se distingue aussi par la configuration de son portage politique collégial et par ses modalités de production partenariales :

- ■ Trois collectivités locales - la métropole de Lyon, les villes de Vaulx-en-Velin et de Villeurbanne - pilotent conjointement ce grand projet de développement territorial de l'est lyonnais, à la fois urbain et paysager, économique et social.
- ■ La définition et la réalisation des programmes immobiliers associent étroitement la maîtrise d'ouvrage publique, les différents opérateurs (investisseurs, promoteurs, équipes de maîtrise d'œuvre, gestionnaires...) et les habitants dans un processus d'échange et de concertation permanent.

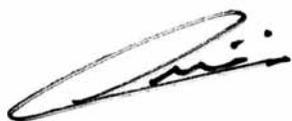
Imaginé au tournant des années 2000, concrètement engagé depuis 2007, Carré de Soie vient de faire l'objet, à la lumière du retour d'expérience de ses premières réalisations, d'une révision et d'une mise à jour dans un souci d'approfondissement et de consolidation de ses fondamentaux. Cette démarche a permis de préciser le cadre, les objectifs et les méthodes d'une deuxième étape de réalisation - le Second Souffle - dont le présent document propose une synthèse.

Projet de long terme, la métamorphose de ce vaste territoire est aujourd'hui en marche, associant l'ensemble de ses parties prenantes.

Les premiers résultats témoignent non seulement des enjeux mais aussi des potentialités d'un site métropolitain majeur, au bénéfice de tous.

### ROLAND CRIMIER

Vice-président de la Métropole de Lyon délégué à L'Action Foncière, aux Projets Carré de Soie et Grand Montout



### PIERRE DUSSURGEY

Maire de Vaulx-en-Velin



### JEAN-PAUL BRET

Maire de Villeurbanne  
Vice-président de la Métropole de Lyon  
en charge de l'université





# SOMMAIRE

## **2** | **ÉDITORIAL : MÉTAMORPHOSE D'UN TERRITOIRE**

## **8** | **UNE VISION AMBITIEUSE POUR LE DÉVELOPPEMENT LOCAL**

Un fort ancrage  
métropolitain  
Une stratégie urbaine  
et paysagère affirmée  
Des objectifs  
environnementaux ambitieux  
Une offre de logements  
variée, mixte et abordable  
Le développement  
économique inscrit dans  
les gênes du territoire  
Des équipements  
et des services pour tous  
Une organisation ancrée  
aux territoires

## **24** | **LE PROJET URBAIN AUJOURD'HUI**

Les piliers du développement  
Les aménagements en cours

## **28** | **ANNEXES**

## **6** | **INTRODUCTION : ARRÊT SUR IMAGE**

Une étape clé dans  
un processus de long terme  
Un second souffle pour  
le projet urbain  
Un outil de synthèse  
pour chaque partie prenante

## **20** | **UNE PRATIQUE APPROFONDIE DU DIALOGUE TERRITORIAL ET DE LA NÉGOCIATION**

Le pilotage politique  
Un projet co-élaboré  
et co-produit  
Un projet « à l'écoute »,  
en accord avec ses habitants  
et ses usagers  
Accompagnement et  
encouragement des initiatives  
La gestion du temps long

## **27** | **CONCLUSION : UN AVENIR DÉJÀ PRÉSENT**

# ARRÊT SUR IMAGE

## UNE ÉTAPE CLÉ DANS UN PROCESSUS DE LONG TERME

Le projet urbain Carré de Soie est né au début des années 2000 de la conjonction d'une opportunité foncière majeure et d'une vision politique ambitieuse : d'une part organiser le développement de l'est lyonnais, d'autre part conduire la métamorphose d'un vaste territoire de 500 hectares au bénéfice des villes de Vaulx-en-Velin et Villeurbanne comme de la Métropole.

Pour donner corps à cette perspective de long terme, le projet de développement territorial a donné lieu, en 2007, sous la direction de Bruno Dumetier, urbaniste en chef, à une première expression formalisée dans un plan guide alors que les premiers investissements structurants publics et privés étaient engagés (métro et tramway, pôle de commerce et de loisirs...).

Dans le même temps, à partir de 2006, plusieurs projets d'aménagements d'envergure ont successivement été lancés : Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE) Tase, Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Villeurbanne la Soie, Projet Urbain Partenarial (PUP) Gimenez... aux côtés de programmes résidentiels et tertiaires développés dans le diffus.

Cette phase active de lancement a été accompagnée de concertation, associant les habitants sur chaque objet urbain, et d'une démarche prospective autour de l'Esprit des Lieux, permettant d'ancrer plus profondément le projet dans l'histoire et la culture du territoire.

*Vue aérienne de la partie nord du projet où ont pris pied les premières opérations autour du pôle multimodal : pôle de commerces et de loisirs, aménagement des secteurs Vaulx-en-Velin et Villeurbanne La Soie...*



### CONSTRUIRE L'AVENIR SANS FAIRE TABLE RASE DU PASSE

La démarche Esprit des Lieux est issue des demandes de prise en compte, de la part d'associations et d'habitants de l'histoire et du patrimoine industriel du Carré de Soie, particulièrement celui de l'usine TASE.

Tout au long des années 2009 et 2010, rencontres, études et ateliers réunissant les différents acteurs concernés par le projet ont permis de révéler l'identité de ce vaste territoire et d'élaborer un référentiel d'actions mobilisatrices, visant à mettre en lumière dans la conduite du projet urbain les caractéristiques qui distinguent ce territoire : patrimoine architectural ou paysager, mémoires des populations qui y ont vécu ou travaillé, traits de l'histoire urbaine et économique. S'appuyer sur l'esprit des lieux pour mieux inscrire la ville dans la modernité et réussir l'intégration de nouveaux programmes dans un contexte existant, tel est le pari poursuivi à travers cette démarche.

### UN SECOND SOUFFLE POUR LE PROJET URBAIN

Ces réalisations urbaines et ces démarches ont été évaluées en 2014 et 2015 au regard des orientations établies par les nouveaux exécutifs et d'une réflexion partagée avec l'ensemble des acteurs, conduisant à des objectifs consolidés, des priorités actualisées et des ressources redéployées.

Ce second souffle stabilise le projet urbain : il propose à la fois une perspective de long terme, à l'horizon d'une vingtaine d'années, et définit les conditions de sa mise en œuvre par un ordonnancement des opérations.

### UN OUTIL DE SYNTHÈSE POUR CHAQUE PARTIE PRENANTE

Ni plan guide, ni programme prescriptif ce document de référence propose une photographie instantanée du projet à la fin 2016, témoin de sa pertinence et de sa dynamique, et expose les lignes directrices de son avenir.

Il est destiné à tous les opérateurs et observateurs de la ville (partenaires institutionnels, investisseurs, techniciens, promoteurs, maîtres d'œuvre, universitaires...) intéressés par cette expérience de métamorphose urbaine.

*Vue sur le PAE TASE, première opération  
d'aménagement d'ensemble du Carré de soie*



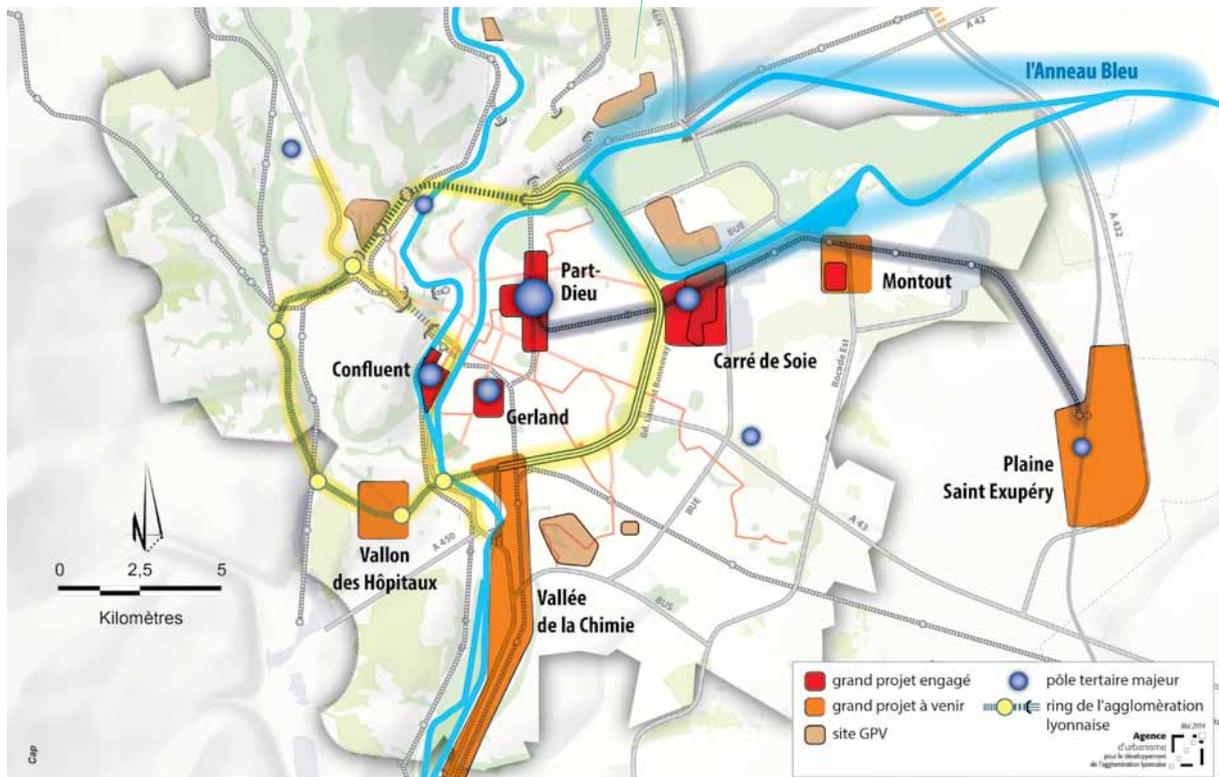
# UNE VISION AMBITIEUSE POUR LE DÉVELOPPEMENT LOCAL

Par la force de ses enjeux de développement le grand territoire de Carré de Soie s'est imposé comme une évidence géo-stratégique. La conception du projet prend en compte les faiblesses repérées autant qu'elle s'appuie sur les nombreux atouts d'un patrimoine remarquable et d'une riche expérience urbaine pour proposer une transformation du cadre de vie. Habitat, activité économique, équipements et services... s'inscrivent au sein d'un « paysage habité ».

## UN FORT ANCRAGE MÉTROPOLITAIN

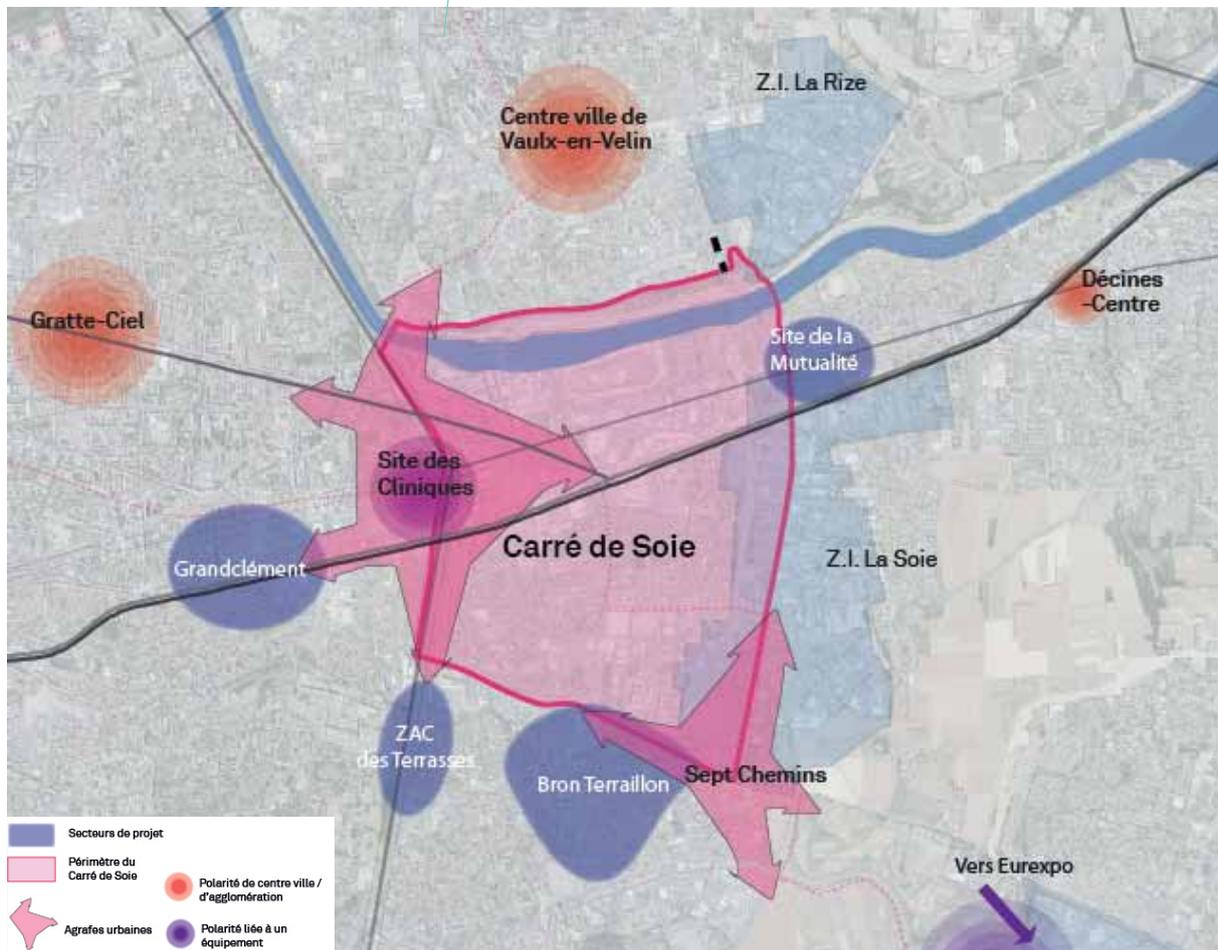
La désignation du site de Carré de Soie relève à la fois d'une situation géographique stratégique et d'une dynamique de développement consacrée par le Scot : Carré de Soie est en effet au cœur de deux grands territoires de projet métropolitains, Centre Est et Rhône Amont ; à mi-chemin entre le centre ville de Lyon et l'aéroport Saint-Exupéry, il constitue l'une des principales portes d'entrée régionale, nationale et internationale de Lyon ; Carré de Soie se voit aussi assigné une part significative des objectifs d'expansion urbaine, tant en matière résidentielle que tertiaire.

*Au croisement entre les territoires Centre-Est et Rhône-Amont, Carré de Soie constitue un pôle d'équilibre entre Part-Dieu et Saint-Exupéry*



Le projet de Carré de Soie fait sens et nécessité, non seulement par ses objectifs intrinsèques mais aussi pour le rôle qui lui est dévolu comme espace de continuité et de cohérence à différentes échelles : échelle de l'agglomération par son inscription dans le grand paysage lyonnais (anneau bleu, trame verte et bleue, anneau des sciences, réseau cyclable...) ; échelle du grand territoire de projet (en intégrant ses franges et ses limites, comme césures ou comme coutures) pour garantir l'homogénéité d'une « personnalité » urbaine et d'une qualité de vie pour tous ; échelle enfin de ses quartiers, sous tendus par l'expérience de la proximité, qui expriment chacun leur personnalité et leur complémentarité.

*L'environnement de projet est particulièrement dynamique. Le projet urbain s'attache à prendre en compte les relations avec les territoires mitoyens en les associant (complémentarités, transitions, continuités, agrafes urbaines...).*



## UNE STRATÉGIE URBAINE ET PAYSAGÈRE AFFIRMÉE

Carré de Soie bénéficie d'un patrimoine urbain et paysager majeur qui inspire profondément l'organisation et l'aménagement du site :

- patrimoine architectural, avec des bâtiments industriels remarquables (centrale hydro électrique du Cusset...) ou ensembles urbains, tel le complexe de TASE<sup>1</sup>, (usine, habitat collectif et pavillonnaire sur le mode de la cité jardin, équipements, commerces, pensionnat), qui ont produit une culture ouvrière et une tradition de l'innovation qui impriment encore l'histoire du lieu... ;
- patrimoine paysager, avec les vastes espaces naturels (canal de Jonage et ses berges) mais aussi les jardins des pavillons des petites cités. Cette qualité paysagère a fondé l'un des principes du projet urbain, le « paysage habité ».

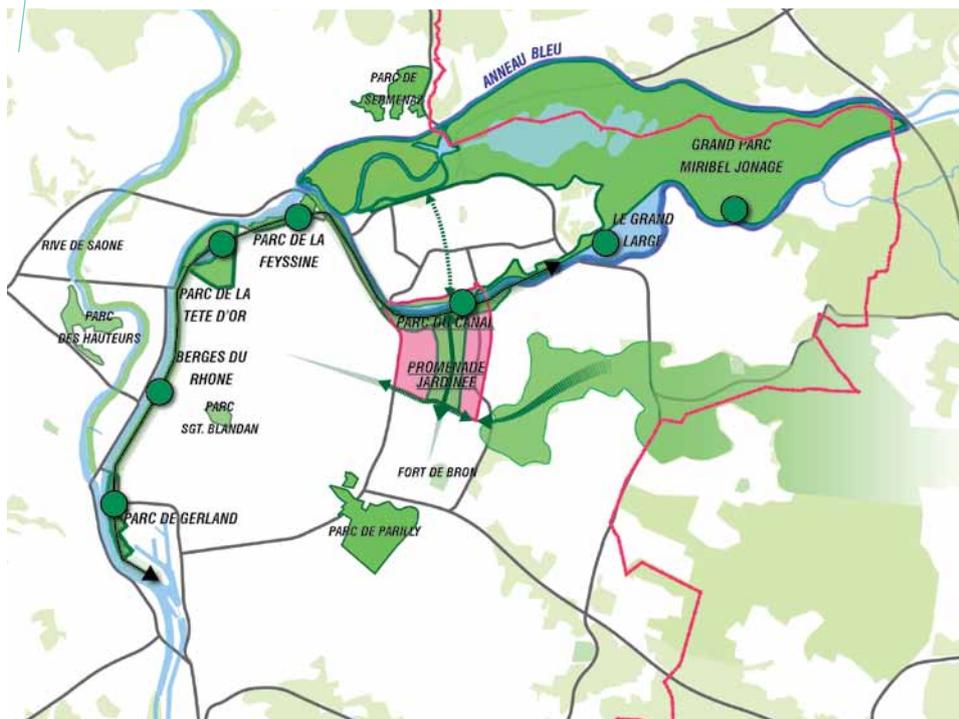
A l'échelle de l'agglomération, il s'agit de mettre en résonance et en convergence les grands paysages de l'est lyonnais dont Carré de Soie est l'un des maillons ; à l'échelle des 500 hectares l'intention est de réunir, de faire foisonner et de compléter la chaîne des espaces verts - notamment publics - et des espaces ouverts dont la cohérence et la continuité est assurée, du nord au sud, par la création d'une promenade jardinée accrochée aux berges du canal (le « T vert »), véritable espace d'usage et corridor écologique, et, d'est en ouest, par un maillage fin du territoire (rues promenades, cours et jardins...).

*Entre le parc de Miribel Jonage et la plaine du Biézin (« V vert »), Carré de Soie constitue un chaînon important pour connecter et poursuivre la trame des grands espaces verts de l'Est lyonnais. Le parc du Canal s'inscrit comme un nouveau maillon du « chapelets » des parcs lyonnais.*

Les berges du Canal de Jonage.



Vue aérienne sur le Canal de Jonage, le parc de la Rize et l'usine hydroélectrique de Cusset



<sup>1</sup> L'usine Tase, construite en 1923, a été partiellement inscrite à l'inventaire complémentaire des monuments historiques en 2011.

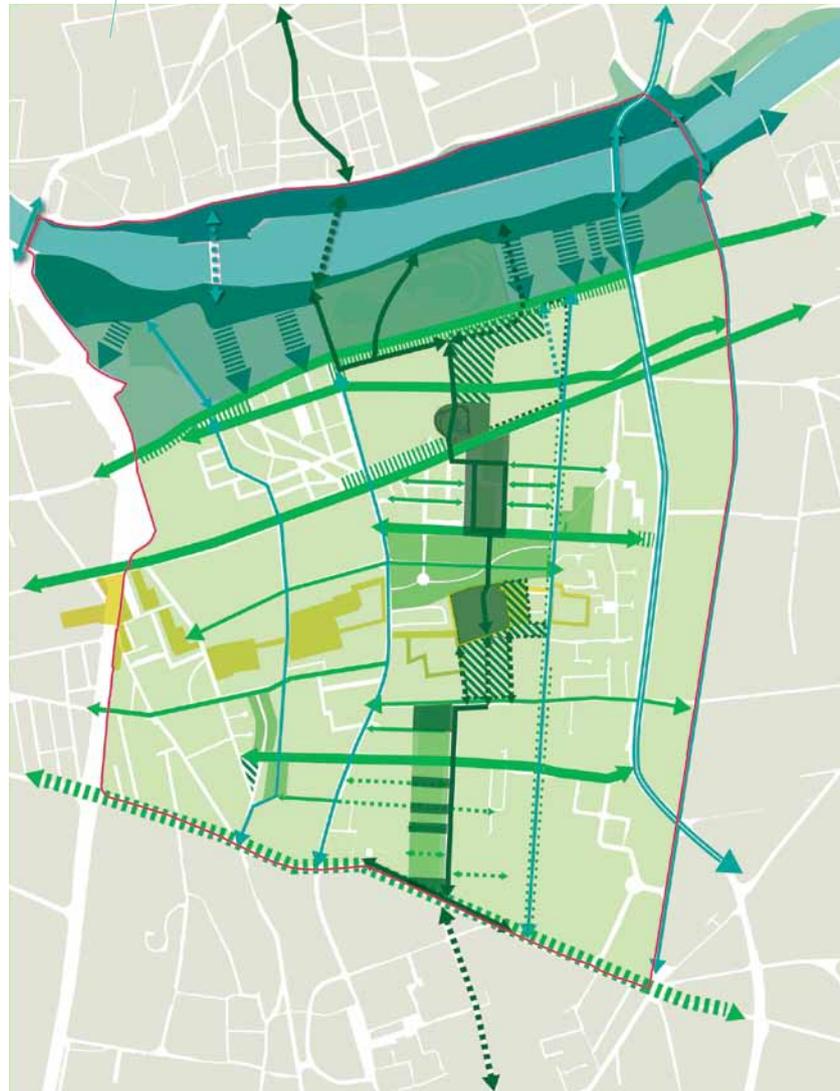
Deux défis majeurs de long terme s'imposent à la mise en œuvre de cette stratégie urbaine et paysagère :

- faire émerger pas à pas et au travers des différentes échelles un véritable paysage habité dans lequel l'imagination du vide précède la conception du bâti, où les constructions dialoguent avec la végétation, où espaces publics et espaces privés participent d'un même ensemble paysager ;
- régénérer un environnement, parfois hostile, marqué par une occupation industrielle de longue durée (pollution, imperméabilisation, pauvreté biologique, compactage...) par la fertilisation des sols.

### UNE INTENSITE URBAINE SOUTENABLE

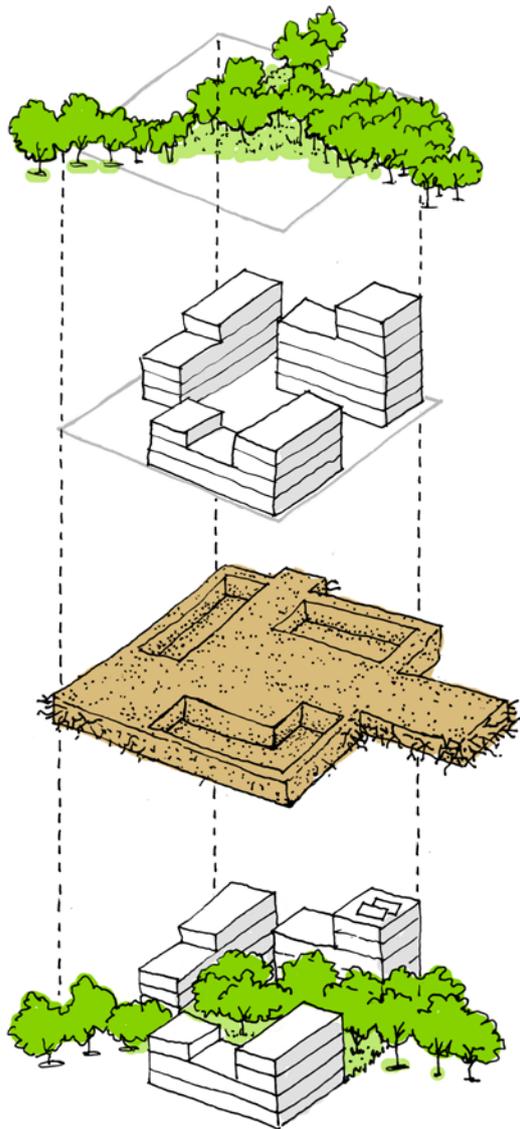
Carré de Soie entend combiner densité urbaine (visant à limiter l'étalement urbain) et qualité de vie (notamment par la qualité des formes urbaines). Cette densification qualitative est relative pour l'ensemble du projet (emprise au sol et variété de l'épannelage) et localement modulée à l'échelle de l'îlot. Cet objectif de densité urbaine soutenable se traduit par l'application d'un « coefficient de mise en forme architecturale » appliqué à chaque bâtiment.

L'ossature paysagère est organisée autour du « T-Vert » : le parc du canal se diffuse vers le sud grâce à la promenade jardinée. Structure paysagère majeure, la promenade et ses prolongements verts est-ouest font liens et cohérence entre la mosaïque des quartiers.



- |  |   |  |  |
|--|---|--|--|
| <p><b>La Promenade Jardinée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Contour existant et projeté</li> <li>Contour à prévoir</li> <li>Espaces publics</li> <li>Séquences paysagères identitaires</li> <li>Alignements d'arbres à caractère patrimonial</li> <li>Séquences inclutées à enjeux</li> <li>Extensions à travers les quartiers</li> </ul> | <p><b>Le Parc Canal</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Canal de Jorag</li> <li>Parc du Canal : Parc des deux rives</li> <li>Parc du Canal : Rivu alluvial Carré de Soie</li> </ul> <p><b>Concept de l'îlot Jardin</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Déclinaison du concept de l'îlot jardin</li> </ul> | <p><b>Les prolongements est-ouest</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Espaces publics à créer ou réqualifier</li> <li>Chaîne des Stades</li> <li>Equipements associés à la Chaîne des Stades</li> </ul> | <p><b>Les liens nord-sud</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Vieilles structures en support d'identité paysagère</li> </ul> |
|--|---|--|--|

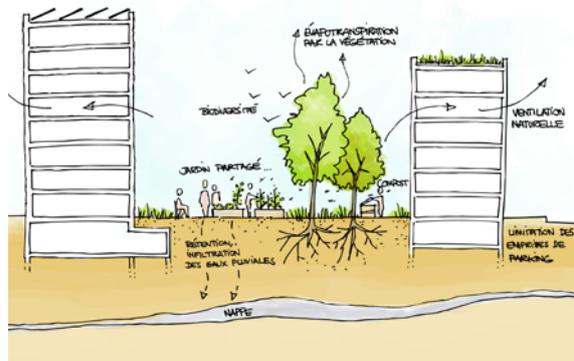
Le principe de composition de l'îlot fertile repose sur un dialogue entre bâti, espaces verts privés et espace public: Le bâti s'installe préférentiellement de façon discontinue, alternativement à l'alignement ou en retrait de la rue depuis laquelle s'ouvrent des espaces privés plantés et végétalisés.



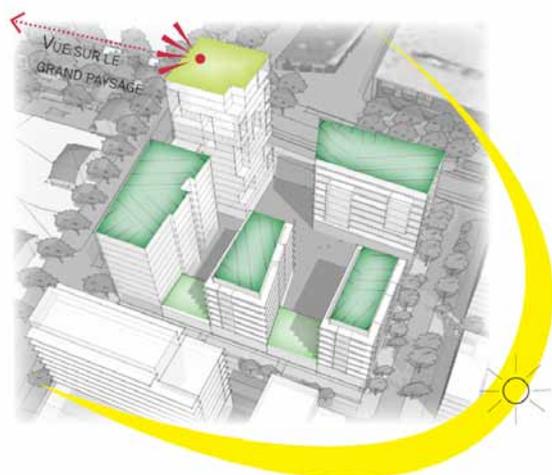
## ESPRIT ET TERRES FERTILES

Le projet vise à développer la fertilité du territoire : celle du sol et du sous-sol tout d'abord, par la régénération des terrains pollués et la sanctuarisation de la pleine terre ; celle de l'imaginaire et de l'innovation aussi au travers de l'encouragement à l'initiative individuelle et collective.

Le principe de Paysage Habité confère une place d'honneur à l'arbre. Sa présence, transversale aux espaces publics et privés, constitue un élément clef de l'identité des quartiers. Une orientation possible par la préservation d'espaces de pleine terre, nécessaire au développement pérenne des arbres plantés.



En privilégiant des épaulements variés entre bâtiments, les volumes proposent des modes d'occupation variés (terrasses, loggias, ...) pouvant être occupés par le végétal. Complémentaires aux espaces jardinés communs en cœur d'îlot, ils entretiennent un rapport étroit au grand paysage et ancrent l'îlot dans son territoire.



## DES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX AMBITIEUX

À Carré de Soie le développement durable guide les pratiques et les projets à chaque étape, de la conception jusqu'à l'exploitation.

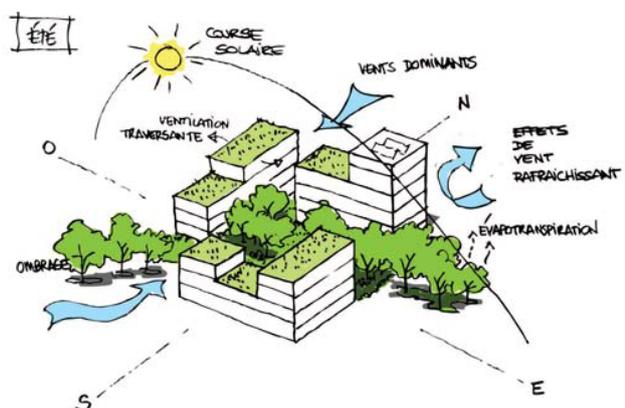
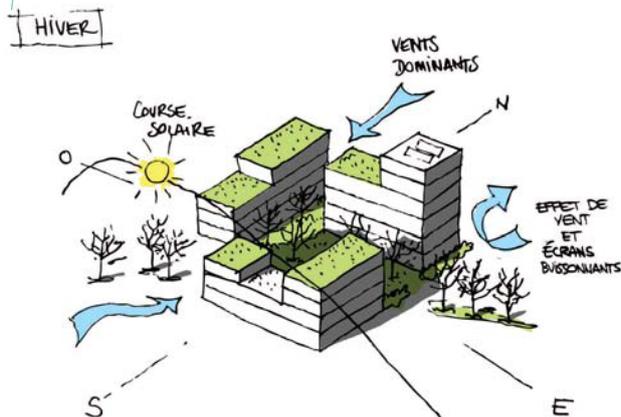
Les objectifs environnementaux du projet à terme sont particulièrement ambitieux : amélioration de l'existant, tant en matière de biodiversité que de qualité des écosystèmes ; restitution de 100% des eaux pluviales au milieu naturel ; présence d'îlots de fraîcheur à moins de 10 minutes des lieux de résidence et de travail ; régénération des sols... Le projet prévoit aussi la diminution de moitié des émissions des gaz à effet de serre en 15 ans, par l'application au territoire des outils métropolitains complétée par la réalisation d'opérations exemplaires ou innovantes.

En 2015 le projet de Carré de Soie a été désigné par l'Ademe lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt « économie circulaire et urbanisme ». Cette candidature s'appuie notamment sur des initiatives en matière d'innovation sociale, l'institution de circuits courts alimentaires et la limitation de la production de déchets.

Des terres végétales sont stockées en attendant les travaux d'aménagement d'espaces publics. La fertilité de ces terres est maintenue grâce aux plantations qui assurent l'apport en azote et attirent la biodiversité.



Le principe de « paysage habité » vise à favoriser le droit à la lumière, au soleil direct en hiver et aux vues lointaines. Le confort d'été sera particulièrement recherché, sur les espaces extérieurs comme dans les bâtiments, via l'intensification de la présence végétale, et de celle de l'eau la bonne ventilation des sites en été.



## UNE OFFRE DE LOGEMENTS VARIÉE, MIXTE ET ABORDABLE

La programmation des logements neufs tient compte de la situation et de l'évolution du parc existant pour offrir à terme une gamme diversifiée de logements et favoriser la mixité et le parcours résidentiel. La conception du projet s'attache notamment à répondre aux besoins des ménages de la classe moyenne, tout en maintenant une part suffisante de logements sociaux pour l'accueil des populations modestes.

Les montages innovants (habitat participatif...) et les prestations à valeur ajoutée favorisant le vivre ensemble (intégration à l'habitat collectif de prestations habituellement réservées à l'habitat individuel...) sont encouragés. La création d'équipements partagés, ou à usage collectif, générateurs d'animation et de vie sociale (jardins potagers, espace de bricolage, buanderie...) est favorisée et accompagnée.

Les actions sur l'habitat existant (lutte contre l'habitat indigne, économie d'énergie, réhabilitation du bâti patrimonial...) viennent compléter les programmes de constructions neuves dans un objectif d'équité territoriale.

*Au fil de son développement, le territoire a accueilli une grande diversité d'habitat : pavillonnaire, cités ouvrières, ensemble de logements sociaux, petit collectif... Le projet Carré de soie s'attache à la qualité architecturale et à la diversité des typologies des nouveaux logements produits.*



## LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE INSCRIT DANS LES GÈNES DU TERRITOIRE

L'activité économique fait partie de l'histoire du territoire de Carré de Soie et les entreprises présentes aujourd'hui y conservent une place essentielle ; elles assurent une dynamique au territoire, une mixité de ses usages, mêlant salariés et habitants, et participent au maintien et à la création de l'emploi local.

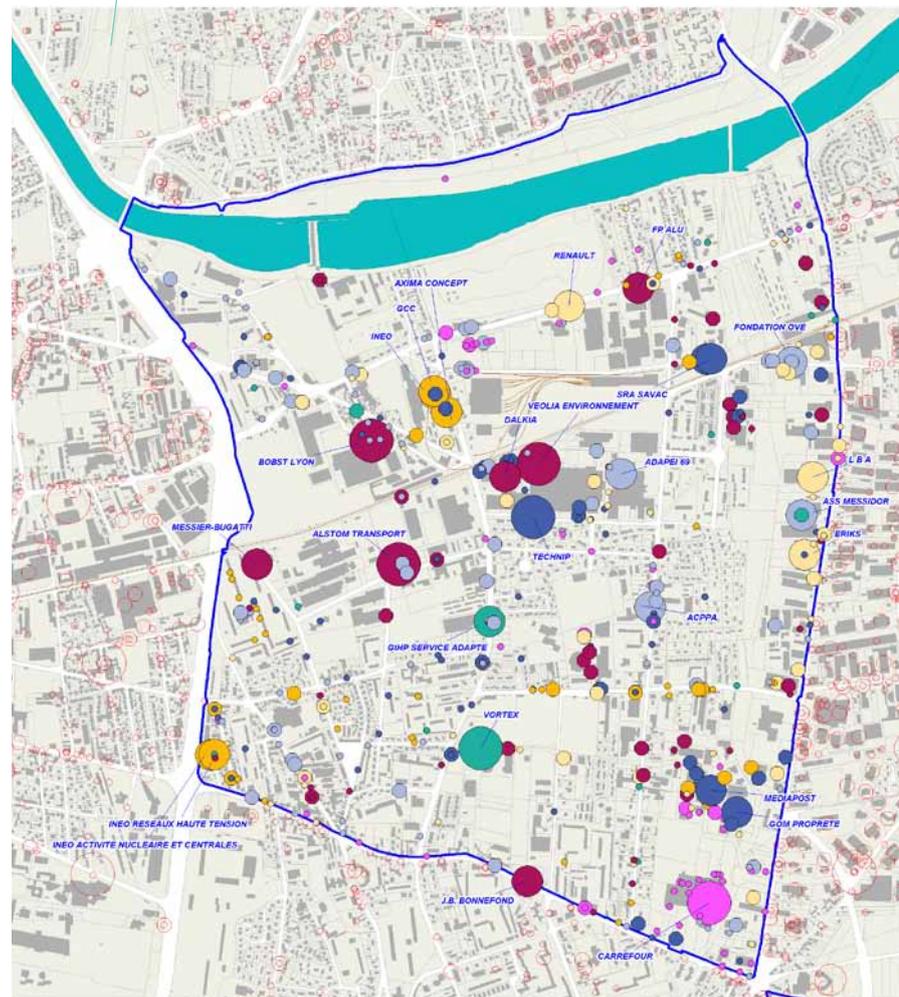
Territoire clé pour le développement économique du secteur est de la première couronne lyonnaise, Carré de Soie se positionne comme l'un des quatre pôles tertiaires de l'agglomération en complémentarité avec Part-Dieu, Confluence et Gerland. Il s'agit de continuer à attirer de grandes entreprises en leur offrant un potentiel foncier et immobilier très accessible (tant en ce qui concerne la desserte tous modes que le prix) dans un environnement urbain de qualité, et de diversifier les offres immobilières tertiaires pour accueillir également des PME et TPE.

La programmation économique s'attache à maintenir et à valoriser la réelle mixité économique du territoire : activités tertiaire, artisanale et industrielle, grâce à une offre immobilière et foncière élargie, répartie à l'échelle des 500 hectares.

La présence de nombreux acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) confère en outre à Carré de Soie une personnalité particulière, avec la volonté de s'ouvrir aux usagers et de créer de nouvelles synergies.

Le développement économique de Carré de Soie et, particulièrement, la création d'un pôle tertiaire d'agglomération impliquent la mise en place d'équipements et de services à destination des entreprises et de leurs salariés (restaurants, crèches inter-entreprises...)

*Le territoire Carré de Soie accueille historiquement des entreprises très diverses, de l'artisanat aux grands groupes et dans des secteurs d'activités variés.*



Compte tenu de la taille critique atteinte par le pôle tertiaire une démarche de plan de déplacement interentreprises (PDIE) pourrait être proposée aux entreprises installées autour du pôle multimodal pour organiser la circulation et le stationnement et optimiser les modes de déplacement des salariés. Cette démarche permet d'intégrer et de valoriser toutes les solutions de transport existantes : voiture (périphérique, boulevard urbain et rocade est mais aussi service d'autopartage Bluely et promotion du covoiturage), transports en commun (métro A, tramway T3, Rhônexpress, nombreuses lignes de bus (dont 2 lignes spécifiques pour la desserte des zones industrielles), vélo (pistes cyclables, parc à vélos au sein du parc relais).

### LES CHANTIERS COMME LEVIERS D'INSERTION

La démarche d'insertion est une illustration de la volonté de faire en sorte que le développement économique bénéficie au plus grand nombre, notamment aux personnes en échec dans les parcours traditionnels. Les chantiers privés participent au développement du territoire au sens large, tant en matière d'urbanisme, de développement démographique que de lutte contre le chômage et la précarité.

À l'image des chantiers publics, l'ensemble des chantiers privés de taille significative de Carré de Soie sont invités à intégrer des clauses d'insertion sociale, raisonnables par rapport à l'objet des travaux (5% du temps de travail), quantifiées en termes d'objectifs et neutres au regard du prix et des délais.

Perspective sur l'Immeuble de bureaux View One



WOOPA, Immeuble à énergie positive regroupant les acteurs de l'économie sociale et solidaire.



Le parc d'activité Urban East, dans la zone industrielle de la Soie



## DES ÉQUIPEMENTS ET DES SERVICES POUR TOUS

La taille et l'hétérogénéité du grand territoire Carré de Soie rendent nécessaire une approche différenciée par quartiers et unités de vie pour imaginer une offre équilibrée et connectée de polarités.

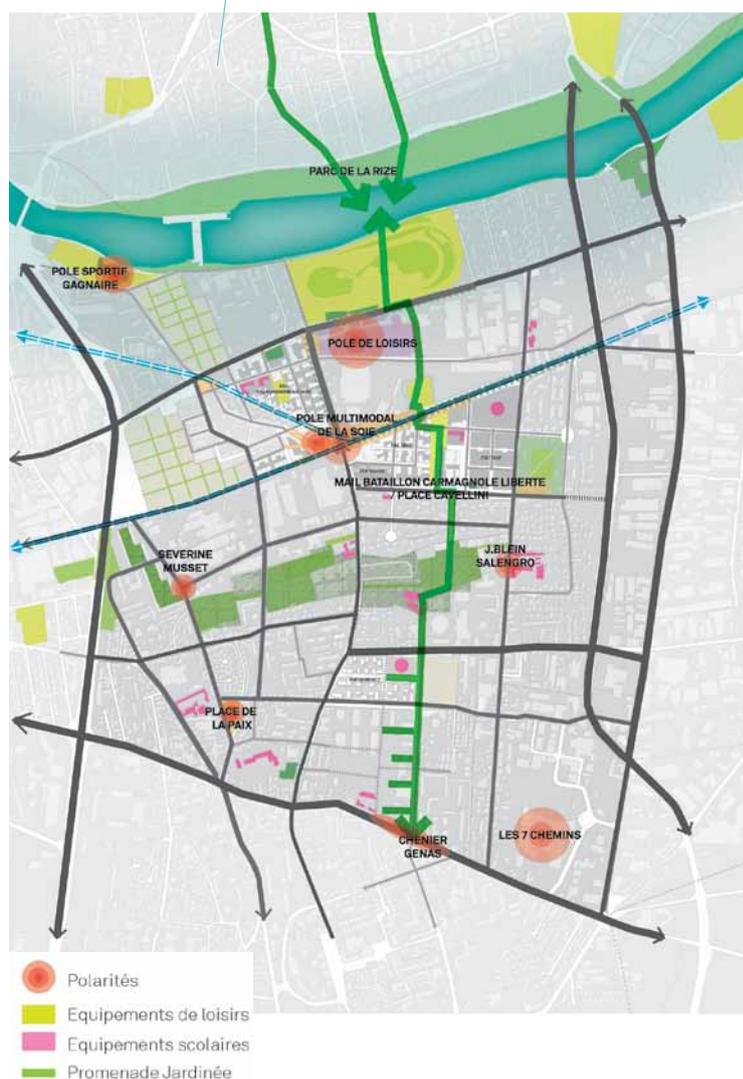
Par leur capacité à mobiliser des financements publics et privés, les opérations d'aménagement vont permettre d'augmenter et de rénover l'offre d'équipements pour les habitants, particulièrement dans le domaine de la petite enfance (crèche, haltes garderie), de l'éducation (maternelles et primaires) mais aussi du sport (gymnase). Dans le domaine des espaces publics aussi les opérations améliorent l'offre existante, grâce à des aménagements dont les caractéristiques sont définies avec les usagers anciens et récents.

La programmation se fait dans une logique de complémentarité avec les polarités existantes, permettant leur renforcement, notamment en matière d'offre commerciale, aujourd'hui défailante.

Carré de soie affirme une vocation loisirs, par la présence des berges du canal de Jonage, l'installation du pôle de commerces et de loisirs (cinéma, miniworld, plaine UCPA...) et l'encouragement d'initiatives essaimant à l'échelle du territoire comme de l'agglomération (cirque Imagine, KomplexKapharnaüm, ...).

L'offre de services et d'aménités est pensée également en direction des entreprises et salariés du territoire, partis prenantes de son dynamisme.

*Le projet urbain s'appuie sur les polarités des quartiers et des infrastructures, renforce leur identité, module l'intensité des unités de vie.*



*La mise en réseau de Carré de Soie, à travers tous les modes de déplacements, vise à organiser les déplacements de façon harmonieuse et à fluidifier les circulations, au sein du grand territoire comme avec les polarités externes.*



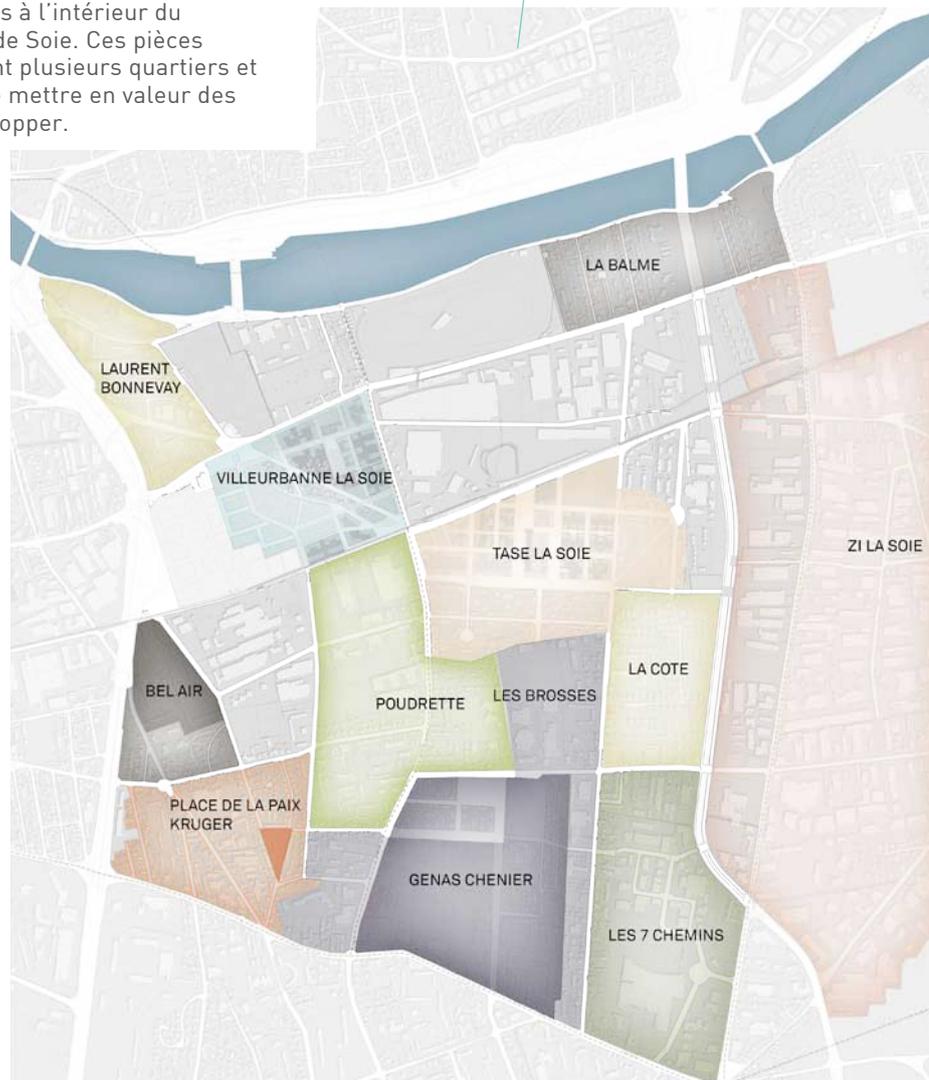
## UNE ORGANISATION ANCREE AUX TERRITOIRES

Le développement de Carré de soie prend appui sur quelques pôles majeurs de centralités : pôle multimodal, pôle de commerces et de loisirs, 7 Chemins... , et résonne avec les dynamiques des centralités complémentaires: centres villes de Vaulx-en-Velin et de Villeurbanne, Part-Dieu, Grand Clément...

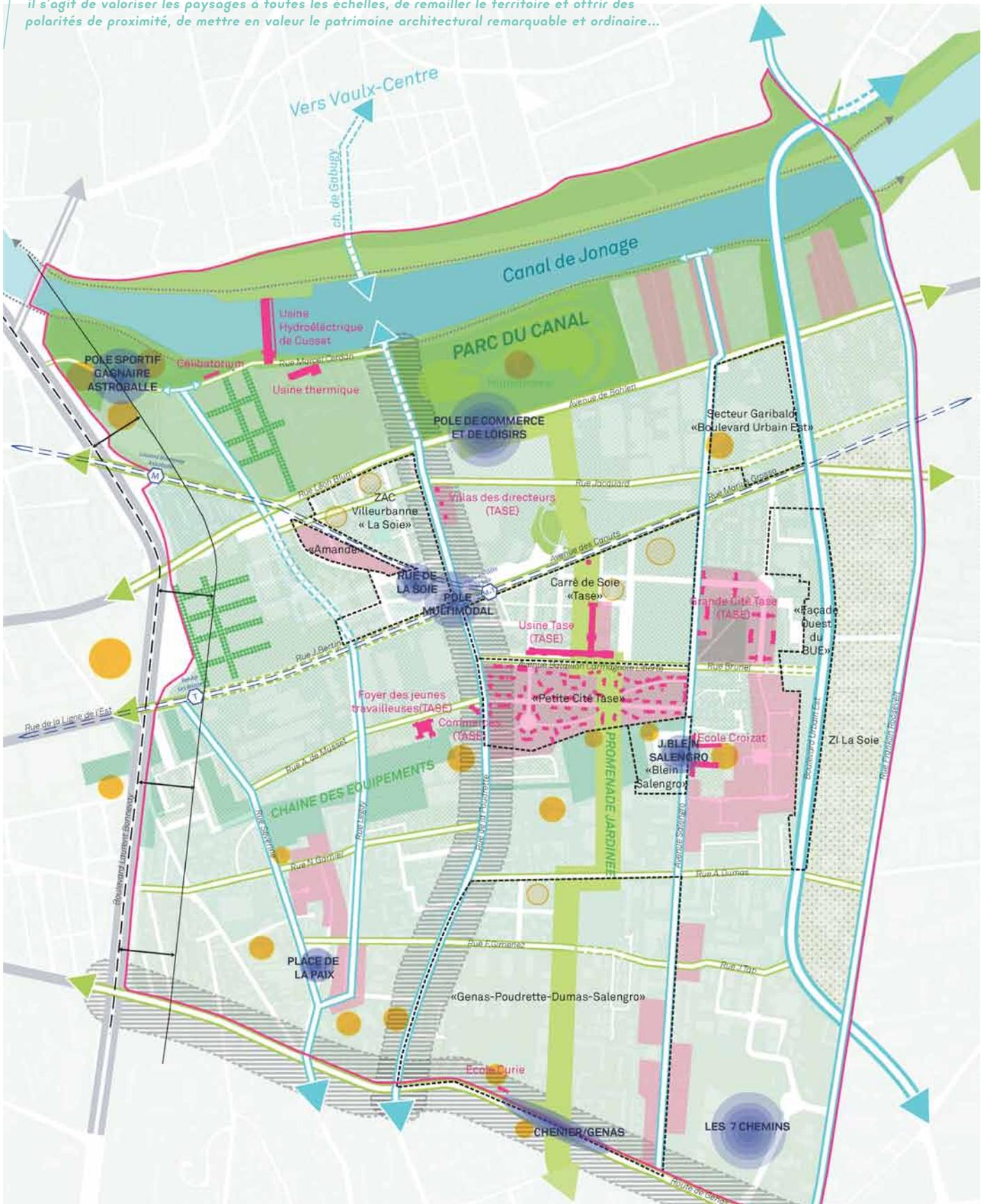
Carré de Soie se structure également à partir de ses quartiers. L'organisation territoriale s'appuie sur les spécificités, les identités et les usages (polarités urbaines, ensembles d'habitation, unités de vie, patrimoine bâtis et paysagers...) qui se croisent au sein d'un vaste territoire mosaïque. Les nouvelles opérations se nourrissent de cette richesse patrimoniale et culturelle et de l'apport des quartiers existants.

Le travail de conception du projet, ainsi que les grandes approches thématiques, se conduisent sur des « pièces urbaines » qui forment des sous-ensembles cohérents à l'intérieur du grand territoire de Carré de Soie. Ces pièces urbaines associent souvent plusieurs quartiers et polarités et permettant de mettre en valeur des complémentarités à développer.

*Le projet urbain s'appuie sur les polarités des quartiers et des infrastructures, renforce leur identité, module l'intensité des unités de vie.*



Cette carte présente les grandes orientations du projet sur le territoire Carré de Soie.  
 À travers la métamorphose urbaine de grands secteurs et la requalification d'entités existantes,  
 il s'agit de valoriser les paysages à toutes les échelles, de remailler le territoire et offrir des  
 polarités de proximité, de mettre en valeur le patrimoine architectural remarquable et ordinaire...



**LEGENDE**

INSCRIRE LA COMPOSITION URBAINE DANS LA VALORISATION DES PAYSAGES LE « PAYSAGE HABITÉ »

- Le Parc du Canal
- La Promenade Jardines
- La Chaîne des Equipements
- Le concept de l'ilot jardin : déclinaison du paysage habité

METTRE AU PROFIT DE TOUT UN TERRITOIRE CONNECTÉ COMFORTER DES POLARITÉS RAYONNANTES ET DE PROXIMITÉ

- Polarités existantes ou à conforter
- Equipements existants ou futurs à connecter
- Zone industrielle ZI La Soie
- Desserte TC : métro A-tramways
- Axes Nord/Sud
- Axes Est/Ouest
- Enjeu Air/Bruit : (150m, sur Villeurbanna Est) : Conception des plans masse et des bâtiments

VALORISER LE PATRIMOINE, TEMOIN DE L'HISTOIRE ET SOCLE DE LA COMPOSITION

- Patrimoine bâti à préserver et valoriser
- Ensembles identitaires à valeur patrimoniale :
  - Cités-jardins (composition paysage + bâti)
  - Ambiances paysagères ou compositions urbaines remarquables
  - Patrimoine bâti à valeur patrimoniale

RENFORCER LA MISE EN DIALOGUE DES RIVES AUTOUR DES VOIES

- Mise en dialogue des rives autour de la route de Genas et de la rue de la Poudrette
- Périmètres des OAP dans le PLU-H

# UNE PRATIQUE APPROFONDIE DU DIALOGUE TERRITORIAL ET DE LA NÉGOCIATION

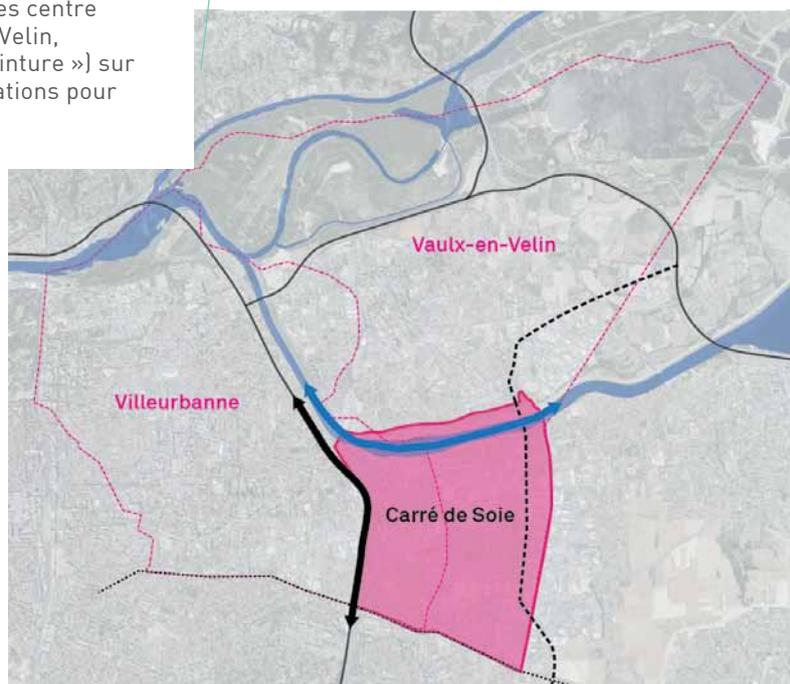
Pour Carré de Soie la façon d'agir est primordiale et participe fortement de l'identité du projet. Le pilotage politique reflète cette volonté de faire ensemble, avec les acteurs publics et les opérateurs privés, avec les habitants et les nouveaux arrivants, au plus près de leurs attentes et de leurs préoccupations, tout en développant une forte attention à la qualité de production.

## LE PILOTAGE POLITIQUE

Une géographie administrative particulière et une organisation institutionnelle pluripartite ont induit la mise en place d'une gouvernance politique partagée.

La rue de la Poudrette, limite inter communale entre Vaux-en-Velin et Villeurbanne, divise le territoire du Carré de Soie en deux parties d'importance comparable dont les morphologies urbaines, économiques et sociales présentent de nombreuses similitudes. Ces territoires communaux étaient en effet marqués par plusieurs points communs caractéristiques de la banlieue : excentrement, effet de rupture avec les centres villes (canal de Jonage pour Vaux en Velin, boulevard Laurent Bonnevey (« de ceinture ») sur l'emplacement des anciennes fortifications pour Villeurbanne).

*Bordé à l'ouest par le Boulevard Laurent Bonnevey et au Nord par le Canal de Jonage, le projet Carré de Soie se déploie à cheval sur les communes de Vaux-en-Velin et de Villeurbanne*



Cet éloignement physique autant que symbolique a généré des phénomènes d'urbanisation récents (fin du XIX<sup>e</sup>), fortement marqués par l'accueil de fonctions industrielles, qui pour certaines (textile, mécanique...) ont décliné à la fin du 20<sup>e</sup> siècle destabilisant l'équilibre territorial de ces secteurs.

En regard de ces problématiques relativement classiques de quartiers excentrés, la réalisation des infrastructures de transport en commun métro et tramway a radicalement et modifié leur potentiel de développement et par là leur rôle dans l'agglomération.

Ainsi la gouvernance politique a été amenée à réaliser la convergence entre enjeux de développement local des quartiers, en prévention de leur décrochage, et accueil de fonctions et d'équipements métropolitains.

Cette situation particulière s'est traduite par la mise en place d'un comité de pilotage dès 2002, dont la présidence est assurée par le vice-président de la Métropole en charge des grands projets, comprenant les maires des deux communes ainsi que les adjoints à l'urbanisme. Le comité de pilotage donne son avis sur les projets et études du territoire, chaque collectivité inscrivant ensuite dans ses organes délibérants (conseils, bureaux) les décisions et financements nécessaires à la mise en œuvre...

## UN PROJET CO-ÉLABORÉ ET CO-PRODUIT

Le développement de Carré de Soie s'appuie essentiellement sur l'initiative privée s'attachant à créer un partenariat avec les opérateurs (propriétaires, promoteurs et/ou investisseurs). La mise en œuvre du projet urbain repose ainsi sur un « urbanisme négocié » avec des objectifs partagés, clairs et innovants.

La généralisation de cette démarche de co-élaboration et de co-production entre partenaires publics et privés rend d'autant plus nécessaire la définition de règles transparentes et de modalités de régulation : invariants des collectivités, engagements réciproques, contreparties, participations...

La démarche Second Souffle a mis en évidence la nécessité de rendre visibles les attentes des collectivités dans la manière de construire sur ce territoire que l'on soit dans le cadre d'opérations d'aménagement ou de réalisation en diffus. C'est ainsi qu'est née la volonté de produire le Guide du Bien Construire, pour permettre aux promoteurs et concepteurs de saisir les enjeux du projet, tant en termes de composition urbaine qu'en termes de méthode (communication, insertion par l'emploi, etc...) et d'impliquer chacun dans la construction de ce territoire.

### UN OUTIL DE COHERENCE ET DE COORDINATION

Une Mission territoriale spécifique, rattachée depuis 2016 à la délégation au développement urbain et au cadre de vie du Grand Lyon, assure la direction, et l'animation du projet. Elle garantit la cohérence du projet à ses différentes échelles - géographique et temporelle, de l'étude à la réalisation - et joue un rôle majeur dans la coordination des services des collectivités et des acteurs locaux.

Dans l'exercice de ses attributions, l'équipe de la Mission Carré de Soie bénéficie de l'appui technique d'un groupement de maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire<sup>2</sup> reconduit en 2016 pour quatre ans dans une configuration élargie.

Installée depuis 2010 au cœur du site, à proximité du pôle multimodal de Vaulx-en-Velin La Soie, la Maison du projet accueille, outre les bureaux de la Mission et des salles de réunion, une exposition permanente et des événements d'animation du projet urbain.

Les éléments du Guide du Bien Construire ont été partagés et travaillés en concertation avec les promoteurs et maîtres d'œuvre (architectes, paysagistes et BET développement durable).



<sup>2</sup> Le groupement est composé de Dumetier Design mandataire, urbanisme et architecture, HYL, paysage ; Tribu, développement durable ; Léa, stratégie nocturne ; Alphaville, programmation d'ensemble ; Sémaphores, programmation habitat ; WZ et associés, sociologie des territoires ; RR&A, stratégie des mobilités ; Safège, ingénierie VRD ; Lylo, infographie.

## UN PROJET « À L'ÉCOUTE », EN ACCORD AVEC SES HABITANTS ET SES USAGERS

Par ses caractéristiques (temps long du projet, envergure des mutations urbaines, attention portée aux coutures entre quartiers existants et nouveaux quartiers, objectif de créer une ville pour tous et par tous...) Carré de Soie ne peut se faire sans les acteurs de la société civile. Amorcé dès 2003 autour des principes fondateurs du projet, le processus de concertation suit l'ensemble des étapes opérationnelles des différents secteurs d'aménagement.

Plusieurs principes sont mis en œuvre pour garantir l'efficacité du dispositif de participation : association des citoyens dans le choix des thèmes mis au débat, intégration du temps de la concertation dans la conduite du projet (technique, partenariale et politique) et clarification des principes du dialogue (ambition, règle, modalités), continuité et traçabilité du processus...

Les démarches thématiques, diagnostics sensibles, doivent pouvoir également nourrir le regard sur le projet urbain au sens large, à toutes ses échelles, à l'image de la démarche Esprit des lieux.

Face à la grande diversité des acteurs du territoire : conseils de quartiers, acteurs de la vie sociale ou économique, associations, habitants, il s'agit de créer des lieux et des opportunités de concertation adaptés à tous et favorisant l'interconnaissance.

La Maison du projet accompagne la transformation du territoire auprès des habitants et favorise le lien entre les multiples partenaires du projet.

*Découverte des projets avec les pieds, ateliers de travail menés dans le cadre des concertations sur les projets d'aménagement permettent aux habitants de mieux comprendre les opérations et de construire leur contributions.*



## ACCOMPAGNEMENT ET ENCOURAGEMENT DES INITIATIVES

L'association des acteurs du territoire à la production de la ville ne se résume pas à la concertation ; elle s'attache aussi, sur un territoire de forte tradition créative, à favoriser les initiatives spontanées ou les réseaux d'acteurs générateurs d'urbanité et de « vivre ensemble ».

La posture des pouvoirs publics est à cet égard déterminante : attentifs aux signaux émis par les acteurs du territoire, ils doivent non seulement accepter de laisser faire, mais aussi faciliter l'émergence des initiatives privées et, pour se faire, organiser cet accompagnement (procédures, financements, baux précaires, portage temporaire...) en dehors, le cas échéant, des procédures de droit commun pour permettre l'expérimentation.

Pour satisfaire les attentes légitimes des habitants et des travailleurs en matière de confort et de services dans un projet de temps long, l'installation de structures légères ou provisoires, modulables et évolutives, constitue des opportunités à valoriser.

Il s'agit aussi de « donner à voir » le territoire par la préfiguration d'aménagements et d'équipements, l'utilisation temporaire de locaux ou de friches, l'organisation d'interventions artistiques ou culturelles...

## LA GESTION DU TEMPS LONG

Comme tout grand projet urbain la dynamique de Carré de Soie s'inscrit dans le long terme - celui d'une génération -, perspective qui nécessite à la fois l'affirmation d'orientations claires et une gestion avisée de la progression du projet. Ce pilotage itératif, analysant en permanence le contenu programmatique de l'ensemble des projets, permet d'apporter, si nécessaire, les ajustements utiles, en rythme comme en contenu.

Une attention particulière est portée aux habitants et usagers, nouveaux ou historiques, non seulement pour donner à voir aujourd'hui le projet dans son état d'achèvement mais aussi pour accompagner le projet en train de se faire et un territoire en mutation.

*L'intervention artistique est une opportunité pour croiser les regards et permettre les rencontres entre tous les usagers du Carré de soie.*



# LE PROJET URBAIN AUJOURD'HUI

## LES PILIERS DU DÉVELOPPEMENT

Une des particularités de Carré de Soie réside dans l'ordonnancement inhabituel des piliers du développement urbain. La plupart des projets urbains prennent initialement forme au travers d'opérations immobilières et/ou d'équipements, les infrastructures (offre de transport public en particulier...) étant réalisées dans un second temps, parfois de longues années après.

À Carré de Soie la mise en œuvre de ces deux leviers a été concomitante. La desserte en transports en commun a été réalisée sur une période très courte : moins de dix ans se sont écoulés entre les décisions politiques du Sytral et du Grand Lyon en 2001 et la mise en service des infrastructures : tramway T3 Part-Dieu / Meyzieu en 2006, prolongement du métro A Perrache / Vaulx-en-Velin La-Soie en 2007, liaison aéroportuaire Rhônexpress Part Dieu/Saint Exupéry en 2010. Parallèlement, le pôle de commerces et de loisirs engagé par consultation à l'automne 2002 et réalisé par Altarea et Foncière Euris, a ouvert ses portes en avril 2009. Les premières opérations immobilières sont pensées à partir de 2006.

Ces investissements privés et publics, massifs et concentrés dans le temps, ont donné au territoire les clés de son développement : notoriété, attractivité, accessibilité, rencontrant une offre foncière massive, particulièrement à proximité immédiate du pôle de transports en commun, satisfaisant les besoins des investisseurs.

## LA LIGNE DE L'EST AU FONDEMENT DU RENOUVEAU

L'histoire de la ligne de chemin de fer de l'est - autre infrastructure sécante du grand territoire - illustre, au travers de ses différentes périodes d'exploitation, l'évolution du grand territoire, entre expansion, décroissance et régénération. Affectée lors de sa création à l'usage principal du transport de marchandises, la ligne de chemin de fer a tout d'abord constitué une fonction support de l'activité industrielle du site et le moteur de son développement créatif. Elle a ensuite subi une déshérence progressive jusqu'à la fin du XXe siècle, du fait de l'obsolescence des activités économiques et de la fermeture des usines, avec comme corollaire l'appauvrissement de certains des territoires qu'elle traversait. C'est cette même ligne rénovée, transformée et réaffectée au tramway qui participe aujourd'hui au renouveau de Carré de Soie.

*Le pôle de transports en commun Vaulx-en-Velin La Soie est un point d'appui fondateur de la transformation urbaine.*



<sup>3</sup> Comme de nombreux centres commerciaux conçus à cette époque sa programmation a donné la priorité aux loisirs de plein air et à la famille, sans offre alimentaire : 40 000 m<sup>2</sup> de commerces et 20 000 m<sup>2</sup> de loisirs (dont un cinéma multiplexe de 15 salles) auxquels s'ajoutent plus de 7 hectares de plein air comprenant un hippodrome et une plaine de jeux gérée par l'UCPA. Le centre commercial évolue aujourd'hui en accueillant une surface alimentaire (magasin Carrefour de 3 500 m<sup>2</sup>) et de nouveaux équipements de loisirs (parc Miniworld de 2 500 m<sup>2</sup>...) pour renforcer l'attractivité.

## PROGRAMMES, AMÉNAGEMENTS ET ÉQUIPEMENTS EN COURS

C'est sur le site emblématique de l'ancienne usine TASE (Usine Textile Artificiel du Sud Est installée en 1924) à Vaulx-en-Velin que s'est engagée la première opération. Le Programme d'Aménagement d'Ensemble TASE, délibéré en 2006, permet la construction 118 500 m<sup>2</sup> dont 760 logements et 51 000 m<sup>2</sup> de bureaux (dont Technip, Veolia, Woopa...). Les premiers bâtiments ont été livrés en 2011. L'urbanisation s'est organisée autour de la préservation du bâtiment principal de l'usine

(inscrit à l'inventaire des monuments historiques en juillet 2011), exprimant par-là, avec force, la volonté partagée de valoriser le patrimoine. Une esplanade publique d'1,5 ha et une école sont programmées pour des livraisons en 2020. Les constructions du PUP Karré, délibéré début 2015, opération mixte de 26 100 m<sup>2</sup>, ainsi qu'une zone d'aménagement concerté (ZAC), créée en 2013, mais dont la phase opérationnelle est décalée, prolongeront l'aménagement. Accueillant d'ores et déjà 1000 habitants et 2000 salariés, ce quartier marque le réel décollage de la transformation du territoire.

*Bureaux et logements du programme Cœur de soie dialoguent avec l'usine TASE réhabilitée.*



Sur la commune de Villeurbanne, la reconquête de onze hectares de friches industrielles est engagée avec une ZAC créée fin 2012, sur un montage foncier innovant. Autour de la rue de la Soie, cette ZAC autorise 164 000 m<sup>2</sup> de constructions dont 60 000 m<sup>2</sup> de surfaces tertiaires et d'activités à proximité immédiate du pôle d'échange. Les premières livraisons sont prévues courant 2017 pour s'échelonner sur moins de dix ans. À terme ce sont 3 000 habitants et près de 3 500 salariés supplémentaires qui utiliseront ce nouveau quartier et ses équipements : commerces, groupe scolaire, gymnase, jardin et place publique...

D'autres opérations d'ensemble ou diffuses se sont ensuite développées sur les deux territoires communaux : le PUP Gimenez à Vaulx-en-Velin, délibéré en 2013, propose 600 logements organisés dans une logique de cité jardin contemporaine, dont les sont livrés à l'automne 2016, les importants projets tertiaires d'Alstom transports pour 36 000 m<sup>2</sup> livrés à l'été 2015, et du siège Adecco France, pour 13 000 m<sup>2</sup> et 1 000 salariés livrés à l'automne 2016 à Villeurbanne...

*Plus au sud de Carré de soie, le PUP Gimenez associe production de logements, création de nouveaux espaces publics et groupe scolaire sur l'emprise d'une ancienne carrière.*



*L'esplanade Miriam Makeba aménagée dans le cadre de l'opération Villeurbanne la Soie sera un lieu de rencontre entre habitants, salariés, voyageurs du pôle de transport en commun ...*



# UN AVENIR DÉJÀ PRÉSENT

De projet visionnaire Carré de Soie devient peu à peu réalité, au travers de ses différentes réalisations, désormais visibles et actives, qui modifient progressivement le paysage urbain, et par l'action de toute la chaîne des intervenants ; grâce aussi à ses habitants et aux salariés des entreprises qui donnent vie au territoire.

Pour accompagner cette transformation Carré de Soie fait aussi évoluer son identité et son image. Pour soutenir la conduite des opérations, renforcer sa présence sur les marchés de l'immobilier et accroître sa visibilité, il développe de nouvelles actions de communication, en cohérence avec les initiatives des collectivités locales.

C'est cet engagement réciproque, dans un partenariat bien compris, des acteurs publics et des opérateurs privés, cette association de l'esprit des lieux à l'élaboration du futur, ce mélange et cette mixité qui dessinent déjà la nouvelle physionomie de Carré de Soie.





# ANNEXES

## LES FAITS ET CHIFFRES CLÉS

### PERIMETRE ET DEPLOIEMENT DU PROJET

Le projet couvre un territoire de 500 hectares (environ 2,5 km nord-sud sur 2 km est-ouest), à cheval sur les communes de Vaulx-en-Velin et de Villeurbanne ; délimité par l'avenue Grandclément au nord du canal de Jonage, l'avenue Roosevelt à l'est, limite avec la commune de Décines, le boulevard Laurent Bonnevey à l'ouest et la route de Genas au sud, limite avec la commune de Bron.

Ce périmètre recouvre environ 200 ha mutables aux différentes échelles de temps avec opérations d'aménagement d'ensemble déjà engagées :

■ ■ **Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) TASE**  
118 500 m<sup>2</sup> dont 51 300 m<sup>2</sup> de logements (760 logements, 1650 habitants), 51 000 m<sup>2</sup> de tertiaire (Veolia, Woopa, Technip, îlot Château d'eau) soit 2 500 salariés, un hôtel de 112 chambres, 1 000 m<sup>2</sup> de commerces, un **P+R 500 places auto, 150 vélo**, qui sera complété par l'aménagement d'une esplanade de 1,5 ha, d'une crèche et d'un groupe scolaire de 15 classes

■ ■ **ZAC Villeurbanne La Soie**  
164 000 m<sup>2</sup> dont 95 000 m<sup>2</sup> de logements (1 500 logements ; 3 000 habitants) et 60 000 m<sup>2</sup> tertiaire et activité (environ 3500 salariés), 2 000 m<sup>2</sup> de commerces, un groupe scolaire de 15 classe, une crèche un gymnase et un terrain de sport de proximité, une esplanade et un jardin de 5 000 m<sup>2</sup> chacun.

■ ■ **PUP Gimenez**  
40 000 m<sup>2</sup> de logements (650 logements, 1 300 habitants), une section de la promenade jardinée, espace de détente de 6 000 m<sup>2</sup>, complété par un groupe scolaire de 15 classes et un gymnase.

■ ■ **PUP Karré**  
144 logements répartis sur deux bâtiments, (300 habitants), 17 400 m<sup>2</sup> de bureaux (850 salariés).

La dynamique du territoire attire également de nombreux projets immobiliers, tertiaires, résidentiels ou d'activités qui se développent dans le diffus, notamment :

**Opération Alstom + ADDECO** : 49 600 m<sup>2</sup> de tertiaire / activités (environ 2 200 salariés)

**Catupolan** : 6 800 m<sup>2</sup> logements (100 logements, 250 habitants) et 3 200 m<sup>2</sup> tertiaire

**Entre 2009 et 2016, le territoire a accueilli environ 2000 habitants et 3600 emplois supplémentaires, dans les opérations d'ensemble mais également beaucoup par le biais de projets immobilier dans le diffus.**

À l'horizon 2020, à travers les projets engagés, le projet prévoit de passer de 16 000 habitants aujourd'hui à 20 450 habitants et de 13 000 salariés aujourd'hui à 16550 salariés.

À terme (horizon 2040), le projet a des capacités de développement sur différents secteurs.



Pôle de commerces et de loisirs



Rue de la Poudrette



Pôle multimodal



Parc relais vélo/voiture



Cirque et Maison du projet



Berges du canal de Jonage



- SECTEURS MUTABLES A MOYEN / LONG TERME
- SECTEURS D'ETUDES POUR RENOVATION

## REPÈRES CHIFFRÉS

### ACCESSIBILITÉ

Une accessibilité tous modes remarquable par le pôle multimodale et le Boulevard Laurent Bonnevey à proximité :

- 10 minutes de et vers la Part-Dieu par le tram T3
- 20 minutes de et vers l'aéroport Saint-Exupéry par Rhône Express
- 15 minutes de la Place Bellecour et 20 minutes de Perrache par la ligne A du métro
- 10 minutes de l'aéroport d'affaires de Bron
- Accès par la rocade Est (boulevard Laurent Bonnevey) aux principales autoroutes de l'agglomération
- Accès à l'Ouest par le BUE – Boulevard des Droits de l'Homme

### HABITANTS, AUJOURD'HUI

- Environ 16 000 habitants sur le territoire (7% de la population de Villeurbanne sur 12% du territoire communal villeurbannais, 10% de la population vaudoise, sur 18% de territoire communal vaudois)
- Environ 7000 ménages avec en moyenne 2.6 personnes par ménage (2.7 à Vaulx, 2.5 à Villeurbanne)
- De nombreux ménages avec enfants, notamment à Vaulx-en-Velin (1/3 des familles ont 3 enfants ou plus)
- Un ancrage fort au quartier et des ménages vieillissants ; un vieillissement de la population, avec une augmentation des plus de 75 ans

- Une population précaire avec des revenus médians inférieurs à ceux du Grand Lyon et de la Région Rhône-Alpes
- Une proportion de chômeurs (taux de chômage à 15%) et une proportion de ménages non imposables plus importantes que sur le Grand Lyon et la Région Rhône-Alpes

### LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES, AUJOURD'HUI

- Un tissu économique composé d'environ 1000 établissements, représentant environ 13 000 emplois
- Un tissu marqué par l'activité industrielle qui représente 1/3 des emplois
- Un tissu dense de petites entreprises (TPE, PME) (en 2010 les ¾ des établissements ont moins de 10 salariés)
- Une tertiarisation enclenchée autour du pôle multimodal avec l'arrivée d'environ 4 000 salariés depuis 2011 (pôle WOOPA, Veolia, Technip, Alstom, Adecco).
- La Zone Industrielle de La Soie s'étend sur 300 hectares entre Vaulx-en-Velin et Décines. La ZI La Soie présente des caractéristiques de ZI ancienne génération (voiries peu qualitatives, peu de traitement paysagers etc...)



# POUR ALLER PLUS LOIN ...

## DOCUMENTS À L'ÉCHELLE DU CARRÉ DE SOIE

Projet Urbain du Carré de Soie, Grand Lyon, Mission Carré de Soie, 2007

Plan de Déplacement de Secteur, EGIS, 2011

Valoriser les territoires en cultivant l'Esprit des Lieux, référentiel d'actions pour le projet urbain du Carré de Soie, Grand Lyon, Mission Carré de Soie, 2012

Étude Habitat du Carré de Soie, FORS - ADEQUATION, 2012

Diagnostic développement durable, Évaluation du projet urbain du Carré de Soie, TRIBU, 2013

Étude commerces sur le projet urbain du Carré de Soie, AID Observatoire, 2013

Restitution des Ateliers - préparation à l'avant-projet, Grand Lyon, Mission Carré de Soie, 2014

Démarche second souffle : exposé des intentions et questionnements, Grand Lyon, Mission Carré de Soie, 2014

Étude patrimoniale de l'ensemble TASE, ALEP, ARCHIPAT, 2014

Les séquences de la promenade jardinée, Groupement Dumetier, 2014

Les orientations urbaines de la démarche Second Souffle, présentation au comité de pilotage, 2014

La stratégie économique du projet urbain du Carré de Soie, présentation au comité de pilotage, 2015

La concertation, la communication, le guide du Bien Construire, présentation au comité de pilotage, 2015

Présentation du projet & des opérations en cours, Grand Lyon, Mission Carré de Soie, 2015

Petit Guide du Bien Construire au Carré de Soie, Métropole de Lyon, Mission Carré de Soie, 2016 (à paraître)

Lyon Carré de Soie, Territoire de projets et d'ambitions économiques, Métropole de Lyon, Mission Carré de Soie, 2016

Études urbaines de secteurs : Brosses Nord, Amande, Vaulx-Sud, Villeurbanne La Soie, TASE, etc. ...

## DOCUMENTS À L'ÉCHELLE MÉTROPOLITAINE

Référentiel Bureaux Durables, 2012

Référentiel Habitat Grand Lyon, 2016

**MAISON DU PROJET  
CARRÉ DE SOIE**

3, avenue des Canuts  
69120 VAULX-EN-VELIN  
carredesoie@grandlyon.com  
04 69 64 54 00  
[www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com)

**vaulx<sup>en</sup>velin**

**villeurbaine**

**GRANDLYON**  
la métropole